Notez-bien qu'il faut télécharger ce document pour vous en approprier.

Consultations prébudgétaires 2025-2026 du gouvernement du Québec

Mémoire de [AJOUTER NOM DE VOTRE ORGANISME]

Date

COMMENT UTILISER CET OUTIL

1

MODIFIER LE TEXTE

Ajoutez et modifiez tout ce qui est jugé nécessaire pour refléter la réalité de votre organisme et de vos membres.

Ajoutez toutes les demandes et recommandations souhaitées.

2

ENREGISTRER EN PDF

Une fois la rédaction terminée, allez dans l'onglet "fichier", sélectionnez "Enregistrer sous", puis sélectionnez le format "PDF".

IMPORTANT!

Assurez-vous d'effacer cette image et d'enlever toutes les instructions en jaune avant l'enregistrement final.

3

ENVOYER

Envoyez par courriel votre mémoire à l'Adresse : consultations@finances.gouv.qc.ca avant le 2 février 2025.

À propos

Nom et logo de votre organisme

Ajouter court paragraphe énonçant la mission, les pratiques et le territoire couvert par vos activités.

Résumé des recommandations

Recopier ici l'ensemble des recommandations indiqué dans le document ci-après.

L’action communautaire autonome: un mouvement engagé pour le bien-être collectif

Notre organisme fait partie d’un vaste réseau d’organismes communautaires développé à travers la province, travaillant à améliorer les conditions de vie de la population et l’accès à leurs droits fondamentaux. Depuis plus de 60 ans, l’action communautaire autonome perpétue son engagement à bâtir une société plus juste et à enrayer les causes structurelles de la pauvreté et de l’exclusion sociale. La transformation sociale est au cœur même des fondements de ce mouvement social.

Aujourd’hui, les 4 500 organismes d’ACA sont portés par 54 000 travailleuses et travailleurs et 425 000 bénévoles et militant·e·s qui, à partir d’approches et de pratiques alternatives au réseau public, contribuent à renforcer le filet social québécois et la démocratie.

Mais les défis actuels du mouvement communautaire sont grands, reflétant les nombreuses crises sociales qui s’aggravent au Québec depuis des années et qui semblent atteindre un nouveau paroxysme. En effet, nous témoignons d’une augmentation impressionnante des problématiques sociales sur le terrain (et donc des besoins et des demandes), et ce, pour une tranche toujours plus importante de la population. Le constat est clair : le filet social se désagrège et nous assistons à un recul grandissant de la justice sociale, notamment au niveau des inégalités socio-économiques et de l’accès à des services publics gratuits, universels et de qualité.

Malgré une forte reprise économique à la suite de la pandémie, nos communautés font face à un nouveau sommet de la crise globale du système capitaliste, qui affecte au premier titre les individus et les groupes sociaux les plus marginalisés. Et ce sont les organismes communautaires qui sont en première ligne pour accueillir la détresse sociale qu’elle génère, y répondre par leurs interventions alternatives, et tenter, aux côtés des personnes, de reprendre du pouvoir par l’implication citoyenne et les mobilisations collectives.

Or, l’écart entre les besoins des organismes communautaires autonomes de première ligne et le financement gouvernemental ne cesse de croître. Conséquences : les conditions de travail ne suivent pas la hausse fulgurante du coût de la vie et l’épuisement est rampant, appauvrissant les travailleuses et travailleurs des organismes — ces mêmes personnes qui sont investies à enrayer la pauvreté du Québec.

Ce sont nos valeurs sociales qui sont en jeu aujourd’hui et qui doivent guider les orientations de ce nouveau budget provincial, c'est-à-dire l’entraide, la solidarité et l’inclusion, les fondements même de qui nous sommes comme société. Il s’agit plus que d’une simple décision budgétaire que le gouvernement doit prendre : nous prônons un véritable changement

de vision pour l'avenir du Québec, où le filet social, les droits humains et la protection de l'environnement sont au cœur des politiques publiques.

L'ACA en un clin d'œil

POIDS ÉCONOMIQUE

Avec plus de 4500 organismes, le mouvement communautaire autonome représente 1,6 % de l'ensemble des emplois au Québec (CSMO-ÉSAC, 2023), ce qui équivaut à 54 000 travailleuses et travailleurs.

Pour 100 millions $ investis dans le communautaire, ce sont 183,7 millions $ qui sont injectés dans l'économie.

Pour ce même 100 millions $, un PIB de 110 millions $ est généré et 1900 emplois sont maintenus ou créés (Ruscio et McDonald-Guimond, 2021).

POIDS SOCIAL

Un·e Québécois·e sur quatre a bénéficié des services d'un organisme communautaire, pour lui-même ou un proche (L'Observateur, 2020).

En 2023, 51 % des organismes ont relaté une augmentation du nombre de personnes ayant utilisé leurs services par rapport à l'année précédente (CSMO-ÉSAC, 2023).

Le réseau d'ACA est présent dans une grande quantité de secteurs :
- Santé et services sociaux
- Défense des droits humains
- Femmes
- Jeunes
- Aînés
- Famille
- Éducation, alphabétisation, lutte au décrochage scolaire et social, formation
- Médias
- Environnement
- Loisirs
- Développement social et économique
- Logement
- Immigration
- Coopération internationale
- Et bien plus encore!

IMPACTS SOCIAUX ET DÉMOCRATIQUE

C’est le besoin qui crée l’organisme : le besoin d’apprendre à lire et à écrire; de vivre avec un proche en situation de handicap; de trouver un emploi, un logement ou du répit; de réussir son année scolaire ou d’allaiter son bébé; de trouver la force d’en finir avec la consommation, la rue, la discrimination, la violence conjugale, et ainsi de suite. Et ce sont les personnes directement concernées par le besoin, enracinées dans leur communauté, qui exercent leur droit d’association en fondant un nouvel organisme, pour mettre en place des réponses adaptées. Des réponses qui auront généralement une double visée : une intervention rapide pour combler un besoin fondamental (ex : aide alimentaire, hébergement), puis une intervention collective, via la mobilisation sociale, pour agir sur les causes des problématiques (ex : souveraineté alimentaire, droit au revenu, logement sociaux).

Les activités des organismes d’ACA ne peuvent donc pas se fonder sur un principe de guichets de services, pour se limiter à une offre de palliatifs rapides à des problématiques sociales profondes, ni sur le projet du jour de bailleurs de fonds bien intentionnés : il s’agit plutôt d’un engagement de longue durée, ayant pour objectif d’éradiquer les causes structurelles des problèmes présents dans nos communautés et ce, avec les personnes principales concernées.

Depuis les années 60, de nombreuses initiatives et mobilisations communautaires sont à l’origine d’importantes avancées dont bénéficient l’ensemble de la société québécoise :

- Les cliniques communautaires créées dans les années 1960 ont fortement inspiré la création du du réseau des CLSC.
- Les garderies populaires créées dans différents quartiers de Montréal par les comités de parents dans les années 1970 ont été un modèle pour le réseau des centres de la petite enfance (CPE).
- Les organismes communautaires ont été parmi les premiers à offrir des services d’aide juridique aux personnes n’ayant pas les moyens de se payer un avocat, inspirant ainsi tout le modèle étatique de l’aide juridique.
- Le rôle central des organismes de défense des droits des personnes LGBTQIA2+ pour la légalisation du mariage et la constitution des familles entre conjoint·e·s de même sexe et pour la reconnaissance des droits des personnes trans.
- Les actions des comités de locataires ayant mené à la construction de logements sociaux ou encore de coopératives ou d’OSBL d’habitation.
- Les luttes historiques des groupes de femmes pour de nombreuses avancées, dont l’équité salariale, l’assurance parentale, les pensions alimentaires, la décriminalisation de l’avortement.
- Les actions des associations de consommateurs ayant permis, par exemple, de briser nos contrats de téléphone cellulaire.
- L’ajout des photos des candidat·e·s sur les bulletins de vote, suite aux pressions des groupes en alphabétisation.
- La capacité des mineurs de siéger sur un conseil d’administration, en réponse à l’implication citoyenne dans les Maisons de jeunes.
- L’adoption d’une loi visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale, après de nombreuses années de mobilisation et de pression politique de groupes sociaux et communautaires.

- L’abandon du projet de pipeline d’Énergie Est et de l’exploitation pétrolière sur Anticosti.
- Et plus encore!

Financement à la mission de l’action communautaire autonome

Le sous-financement : conséquence du désengagement de l’État

Le financement gouvernemental, quoiqu’une importante source de revenus pour la majorité des organismes communautaires, demeure nettement insuffisant. Les sommes investies par le gouvernement dans les dernières années, bien que bénéfiques, ont été insuffisantes pour combler le sous-financement qui perdure depuis des années. Cette situation est le résultat d’un désengagement de l’État envers les organismes communautaires pendant près de quinze années consécutives entre 2008 et 2022. En effet, pendant ces années, aucun plan d’action gouvernemental n’est venu soutenir la mission des organismes d’action communautaire autonome provoquant ainsi une régression importante de la proportion des investissements dédiés en soutien à la mission globale. Par conséquent, le financement des organismes n’a pas suivi la courbe de croissance de l’inflation, ni la hausse de la demande de services, alors que les besoins de nos communautés ne cessent d’évoluer.

Cet état de fait provoque plusieurs conséquences importantes.

D’une part, un financement de base inadéquat compromet la capacité des organismes à réaliser leur mission sociale auprès de leur communauté. En ce sens, l’instabilité financière entrave la pérennité des activités et des services et génère des difficultés à garder un lien constant et soutenu avec la communauté.

- ➔ 77 % des organismes communautaires nécessitent un financement supplémentaire pour pouvoir réaliser pleinement leur mission (Observatoire de l’ACA, 2022).

Selon l’Observatoire de l’ACA (2022), les besoins prioritaires à combler sont notamment :

- ➔ L’embauche de personnel supplémentaire (83 % des organismes)
- ➔ L’amélioration des conditions de travail (80 %)
- ➔ La bonification des activités existantes (63 %)

D’autre part, le sous-financement des organismes se traduit par une surcharge de travail pour les travailleurs et travailleuses, de l’épuisement, sans nouvelles embauches ni amélioration des conditions de travail. Il en résulte un exode vers d’autres secteurs d’emploi, surtout dans le réseau public, augmentant encore davantage la charge de travail des équipes en place.

- ➔ Le taux de roulement moyen est de 35 % au sein des organismes d’ACA, versus 9,1 % en moyenne pour les employeurs québécois (Roxane Léouzon, Le Devoir, 2023).

- ➔ Le salaire moyen dans l'ACA est considérablement en deçà du salaire québécois moyen (Statistique Canada 2024), avec un écart de 42% pour les emplois à temps plein et 37% pour les emplois à temps partiel.
- ➔ Peu d'organismes peuvent offrir des avantages sociaux à leurs employé·e·s : la plupart n'a pas de régime de retraite (55 %) ni d'assurance collective (54 %) avec l'employeur (CSMO-ÉSAC, 2022).

Pour que les organismes d'ACA puissent réaliser pleinement leur mission de transformation sociale et solidifier leur capacité d'agir à travers des conditions de travail décentes, ils ont besoin d'un financement stable sous la forme d'un soutien à la mission globale, tel que spécifié dans la Politique en action communautaire (Gouvernement du Québec, 2001, p 26).

Selon la méthode de calcul adoptée en janvier 2024 par les membres du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), un organisme aurait besoin en moyenne de 7 employé·e·s à temps plein, selon un taux horaire moyen de 34,27$/h. Le RQ-ACA estime que la masse salariale d'un organisme représenterait une proportion de 70%, alors que les frais d'activité seraient de 30%. Ainsi, le seuil minimum moyen qu'un organisme aurait besoin en soutien à la mission globale serait évalué à **805 726$**.

Les investissements supplémentaires nécessaires pour que l'ensemble des organismes d'ACA puissent réaliser leur mission avec des conditions de travail équivalentes à la moyenne québécoise est énorme. Il se chiffre à 2,6G$.

Nombre moyen d'équivalent à temps plein (ETP)	Montant moyen par organisme	Montant total pour les 4 500 organismes	Investissements actuels	Investissements supplémentaires nécessaires (estimation)
7	**805 726$**	3 625 767 000$	1 008 313 725$	**2 617 453 275$**

C'est ce qui est ressorti de l'exercice réalisé par le RQ-ACA et ses membres, de 2020 à 2022, dans le cadre de l'élaboration d'un seuil plancher, c'est-à-dire du montant minimum que le gouvernement devrait financer pour la réalisation de la mission globale d'un organisme d'action communautaire autonome[1] (RQ-ACA, 2023). Cette méthode de calcul se base sur une volonté d'atteindre la moyenne québécoise en matière de conditions de travail, et ce, afin d'offrir aux équipes des organismes d'ACA des conditions de travail dignes, comprenant notamment un régime de retraite et des assurances collectives.

RECOMMANDATION #1

Que le gouvernement du Québec investisse 2,6G$ supplémentaires pour le financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome, et ce, par l'entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux.

[1]Le RQ-ACA est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome.

Plus spécifiquement, dans le programme (ajouter votre programme de financement) du ministère (ajouter le nom de votre ministère), nous réclamons un rehaussement de XXX (ajouter le montant revendiqué par votre regroupement provincial).

Indexation des subventions

Malgré l'impact considérable de l'augmentation du coût de la vie sur les organismes, très peu de programmes de financement à la mission prévoient une indexation annuelle des subventions et, quand ils le sont, ceux-ci sont indexés selon l'Indice des prix à la consommation (IPC).

Cette méthode d'indexation présente deux lacunes. D'une part, elle ne permet pas aux organismes communautaires de connaître à l'avance le montant de leur subvention, ce qui nuit à leur capacité de prévoir un budget. D'autre part, elle n'est pas en lien avec les coûts réels des organismes, dont une grande partie est consacrée à la masse salariale. En somme, les organismes d'ACA sont des employeurs, donc l'indexation selon l'IPC est insuffisante et inadaptée.

C'est pourquoi un outil a été développé par la Table des regroupements provinciaux d'organismes bénévoles et communautaires pour remplacer l'IPC: l'*Indice des coûts de fonctionnement du communautaire*[2]. Le remplacement de l'IPC par l'ICFC permettrait d'offrir une indexation adéquate aux organismes qui sont sur une courbe d'appauvrissement depuis des années. Pour le gouvernement, la différence entre les deux méthodes de calcul équivaut à une augmentation moyenne de seulement 1 % par année.

RECOMMANDATION #2

Que le gouvernement du Québec instaure l'indexation annuelle à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC).

Moins de projets, plus de mission!

À ce jour, la grande majorité des organismes d'ACA (4 322, selon les données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2024) sont financés avec un soutien à la mission globale du gouvernement du Québec, pour un total de 1,8G$ investis par 15 entités ministérielles et 10 organismes gouvernementaux en 2022-2023.

Voici la répartition du financement accordé aux organismes communautaires

[2] Développé à l'initiative de la Table des regroupements provinciaux et organismes communautaires et bénévoles du Québec (TRPOCB) et une équipe de chercheur·e·s du Département des sciences comptables de l'École des sciences de la gestion, à l'Université du Québec à Montréal.

SOUTIEN EN APPUI À LA MISSION GLOBALE	ENTENTES DE SERVICE	PROJETS PONCTUELS	SOUTIEN PONCTUEL COVID
Soutien de 1 008 313 725 $ = 56,7%	Soutien de 497 744 344 $ = 28,0%	Soutien de 265 618 584$ = 14,9%	Soutien de 745 023 $ = 0,05%
Variation de 147 805 973 $ = 17,2%	Variation de 10 819 564$ = 2,2%	Variation de 25 838 520 $ = 10,8%	Variation de -14 539 035 $ = -95,1%
27 programmes	18 programmes	63 programmes	3 ministères
4 571 organismes	1 817 organismes	2 347 organismes	180 organismes

Source: SACAIS. Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation 2022-2023, p. 7, données ajustées par le RQ-ACA.

Le financement du gouvernement du Québec en soutien à la mission globale ne représentait, en 2021-2022, que 27% des frais totaux des organismes d'ACA. Ce qui signifie que, pour 2021-2022, le milieu communautaire était principalement financé par projet, par ententes de services ou par des activités d'autofinancement tels que les dons ou le développement de volets d'économie sociale et ce, dans une proportion de 63%.

En raison de l'insuffisance du financement gouvernemental à la mission, les organismes doivent donc consacrer du temps précieux à la recherche d'autres sources qui se traduisent souvent en financement par projets. Or, ce type de financement est grandement énergivore en termes de reddition de comptes et crée une instabilité pour les équipes de travail. Il ne permet pas par ailleurs l'agilité nécessaire pour agir de manière efficace et adaptée pour répondre aux besoins singuliers des communautés dans lesquelles les organismes sont ancrées, notamment en contexte de crise. Dans le cadre d'une recherche visant à documenter l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les organismes communautaires, l'Institut de recherche et de d'informations socioéconomiques (IRIS) souligne à ce sujet que « les groupes communautaires du Québec s'en sortent généralement mieux qu'ailleurs au Canada grâce à leur modèle de financement basé sur le financement à la mission » (p.3), notamment en raison de l'autonomie que ce financement permet.

Bien que la proportion du financement total accordé en soutien à la mission globale ait connu une certaine augmentation (passant de 53,1 % en 2021-2022 à 56,7 % en 2022-2023), la portion attribuée au financement par projet (14,9 %) n'a jamais été aussi élevée depuis 2001, et ce, malgré que 2022-2023 soit aussi la première année de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027.

Or, la Politique de reconnaissance de l'action communautaire est explicite quant à l'importance du financement en appui à la mission globale des organismes d'ACA : celle-ci « constituera une portion prépondérante du financement global accordé par le gouvernement au milieu communautaire » (Gouvernement du Québec, 2001, p. 25). Avec une proportion de moins de 60 %, nous sommes véritablement loin du compte.

RECOMMANDATION #3

Que le gouvernement du Québec augmente le ratio du financement à la mission entre 80 à 100 % dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, notamment en transférant une partie des enveloppes destinées aux ententes de service et aux projets vers les enveloppes de la mission globale. Que ces transferts n'occasionnent pas d'interruption de financement.

Une loi en ACA pour consolider les engagements

Entre 2000 et 2008, alors que le gouvernement déployait son premier Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC 2004-2007), la croissance annuelle moyenne du financement à la mission était de 9,5%. Entre 2008 et 2022, le gouvernement n'a pris aucun engagement significatif envers l'action communautaire autonome. Ainsi, la croissance annuelle moyenne du financement à la mission est passée à seulement 4,4%. Après près de 15 ans de laisser-aller, il n'est pas étonnant que les investissements demandés par le milieu communautaire soient aussi élevés.

Il est impératif que l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux participent à ce redressement financier et que les engagements du gouvernement se renouvellent tous les 5 ans, via un plan d'action gouvernemental en action communautaire. Seule une loi peut nous donner cette garantie.

C'est pourquoi nous poursuivons nos efforts pour que le gouvernement consolide ses engagements par le biais d'une loi en action communautaire autonome. Cette loi pourrait renforcer les grands principes de la Politique de reconnaissance de l'action communautaire en plus de nous octroyer un statut juridique spécifique pour l'ACA, afin de nous distinguer des entreprises et des autres OSBL.

RECOMMANDATION #4

Que le gouvernement du Québec adopte une loi robuste en action communautaire autonome, qui protégera l'autonomie des organismes communautaires et qui engagera le gouvernement à investir les ressources nécessaires pour accomplir pleinement leur mission. Que cette loi soit élaborée dans un esprit de transparence et de collaboration avec le mouvement de l'ACA.

Filet social

Renforcer les services publics et les programmes sociaux

En tant que signataires des principaux traités et conventions internationaux relatifs aux droits économiques et sociaux, l'État québécois a la responsabilité de s'assurer que toutes ses interventions, notamment les actions fiscales et budgétaires du gouvernement, favorisent le bien-être collectif des générations actuelles et futures.

Notre filet social, composé principalement des services publics, des programmes sociaux et des organismes communautaires, a été dangereusement affaibli par la recherche d'économies au fil des dernières années, aux dépens des principes fondamentaux qu'ils sont censés incarner, à savoir l'accessibilité, la qualité, l'universalité et la gratuité. Le réseau public craque de partout, et ces débordements ont des répercussions majeures sur les organismes communautaires.

En effet, les organismes communautaires sont de plus en plus amenés à pallier la dégradation des services publics et des programmes sociaux en agissant dans l'urgence — ce qui les éloigne de leur mission première de transformation sociale, soit d'intervenir sur les causes structurelles des problématiques observées. Avec l'accroissement des inégalités et les besoins de base de la population qui augmentent, les organismes d'action communautaire autonome sont ainsi pressurisés — et ce, alors qu'ils étaient déjà mis rudement à l'épreuve par les impacts de la pandémie.

La centralisation, la bureaucratisation et la privatisation du réseau de la santé et des services sociaux, vers lesquels tend le gouvernement, ne font qu'empirer les choses. Ancrées dans une vision néolibérale, ces "fausses solutions" à la crise des services publics s'appuient sur une prémisse marchande voulant que l'aide offerte aux personnes est une marchandise soumise à la logique du profit, du marché et du service à la clientèle. Il s'agit d'un paradigme dangereux qui fait reculer le Québec à vitesse grand V.

Nous enjoignons le gouvernement à adopter l'approche contraire et de considérer les services publics et les programmes sociaux comme des mécanismes permettant d'agir en faveur du respect des droits fondamentaux.

RECOMMANDATION #5

Que le gouvernement du Québec :

- **Augmente significativement le financement des services publics, afin d'en améliorer l'accessibilité et la qualité.**
 - **Élargisse la couverture publique des soins de santé et bonifie l'offre de services sociaux à la population.**
 - **Assure des conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du réseau public.**
- **Augmente rapidement le revenu des ménages québécois à faible revenu en bonifiant les mesures de protection et de solidarité sociale et en élargissant leur accessibilité, notamment en se servant du crédit d'impôt pour solidarité pour permettre à tout le monde, au minimum, de couvrir ses besoins de base.**
 - **Établir ces bonifications en se basant notamment sur les situations particulières des populations à l'intersection de plusieurs formes d'oppression et déjà marginalisées.**
- **Réaliser la construction de logements sociaux afin qu'ils composent, d'ici 15 ans, au moins 20 % du parc locatif, ce qui implique le financement annuel d'au moins 10 000 logements sociaux et communautaires sous différentes formes (HLM, coopératives et OSBL d'habitation).**

Non à l'austérité, la privatisation et la tarification!

Notre gouvernement a les moyens de renforcer le filet social, mais il doit faire le choix politique et idéologique de mieux redistribuer la richesse collective à cette fin.

Les récentes baisses d'impôts, qui nous priveront pour les cinq prochaines années d'environ 9 milliards de dollars, conjuguées à la cible péremptoire de retour au déficit zéro d'ici 2027-2028, ne feront que creuser la fracture sociale dans laquelle s'engouffre notre province.

Parallèlement, ces mêmes derniers budgets n'ont pas réussi à combler les manques à gagner en éducation et en santé. Ils n'ont pas réussi non plus à répondre adéquatement à la crise du logement et l'insécurité alimentaire, malgré tous les signaux d'alarme lancés par les experts et les mouvements sociaux (FRAPRU, 2022). Nos services publics et nos programmes sociaux, pris dans le cercle vicieux des crises internes, des coupures et des réformes gouvernementales, alimentent une perte de confiance de la population en la capacité de l'État à gérer ces services pourtant essentiels.

Il est important de souligner que cette austérité a été imposée aux services directs à la population et ne s'est pourtant pas appliquée aux dépenses en infrastructures ni aux subventions aux entreprises. Elle a plutôt contribué, en parallèle, au développement de services de santé et d'éducation privés pour des citoyens de « première classe » (dont profitent les mieux nantis) qui ne sont pas particulièrement touchés par la dégradation du système public. Que l'on soit riches ou pauvres, l'éducation, la santé, l'alimentation, le transport, l'eau, l'énergie sont des services essentiels qui doivent demeurer accessibles à tou·te·s, indépendamment de leur capacité à payer.

Le mouvement communautaire est donc très inquiet, alors que se pointe à l'horizon le fantôme d'une nouvelle phase d'austérité budgétaire, évoquée à plusieurs reprises à mots semi-voilés par le ministre des Finances : cela viendrait étouffer un filet social déjà à bout de souffle.

RECOMMANDATION #6

Que le gouvernement du Québec renonce à l'instauration de toute politique de rigueur ou d'austérité budgétaire dans le but de réduire le déficit public du Québec, tout comme le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.

Justice sociale et climatique

Selon de nombreuses organisations à l'échelle mondiale et nationale, dont l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'UNESCO, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et l'administratrice en chef de la santé publique du Canada (ACSP), les conséquences de la crise climatique représentent la plus grande menace à la santé actuelle et future de la population. De plus, comme le rapport de l'INSPQ le met en évidence, cette crise est un accélérateur et un amplificateur des inégalités sociales, car les populations directement touchées par ces inégalités et par les conséquences des bouleversements climatiques sont sensiblement les mêmes.

Ainsi, à l'instar de la toute récente Covid-19, les bouleversements climatiques accentuent les écarts de santé entre les groupes sociaux, produisant un impact disproportionné sur les personnes déjà en situation de précarité. Dans ce contexte, les enjeux de pauvreté, d'écologie et de démocratie sont inévitablement liés. Les luttes visant l'amélioration des conditions de vie, l'avancement et le respect des droits de la personne sont ainsi en interdépendance avec la lutte écologiste. Il est ainsi urgent et nécessaire que le gouvernement québécois raffermisse la volonté et le courage de lutter contre la crise socioclimatique, et parallèlement qu'il renforce le financement de l'ensemble du filet social pour faire face aux effets de la dégradation de la santé climatique sur les individus.

Cette posture est partagée par une large coalition d'organismes environnementaux, syndicales et communautaires, rassemblée au Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ) ayant développé des solutions concrètes pour faire face aux bouleversements climatiques tout en bâtissant des communautés résilientes face aux mesures de transition.

RECOMMANDATION #7

Que le gouvernement du Québec adopte la Feuille de route *Québec Zen* du Front commun pour la transition énergétique (FCPÉ) pour orienter ses actions en matière de changement climatique, protection de la biodiversité et transition énergétique.

Notamment en :

- **Garantissant la réalisation pleine et entière des droits directement menacés par les bouleversements climatiques et par les mesures de transition, particulièrement le droit à la santé, à la mobilité, au logement et à l'alimentation.**

- **Instaurant de robustes mécanismes de compensation pour éviter que les ménages à revenus modestes subissent les coûts des politiques environnementales plus durement que les mieux nantis.**
- **Transformant nos politiques économiques afin de réorienter massivement les flux d'investissement vers la transition juste, notamment par le biais de l'économie des communs et de l'économie sociale et solidaire.**

Justice fiscale

L'heure est au renforcement du financement des principales missions de l'État. La vision économique du gouvernement doit être fondée sur la notion de bien-être collectif. Pour ce faire, elle doit inclure des solutions fiscales progressistes. L'État québécois a les moyens de renforcer notre filet social, mais il doit faire le choix politique d'utiliser la richesse collective à cette fin.

Depuis les années 1980, nos acquis sociaux s'érodent et notre filet social a été progressivement démantelé. Parallèlement, les gouvernements ont multiplié les baisses d'impôt et les cadeaux fiscaux. En privilégiant les mesures qui favorisent en premier lieu les plus riches et les entreprises tout en maintenant un régime fiscal qui valorise l'évitement fiscal et qui ferme les yeux sur l'évasion fiscale, l'État a détourné des milliards de dollars des finances publiques. En faisant ce choix, il s'est privé des ressources qui lui auraient pourtant permis de préserver et de renforcer notre filet social pour mieux lutter contre les inégalités et les crises que nous vivons actuellement, dont les pandémies mondiales et la crise climatique.

Joignant sa voix à celle de la Coalition Main rouge, le RQ-ACA propose différentes mesures visant à améliorer la fiscalité des particuliers et l'imposition des entreprises.

La Coalition Main rouge regroupe des organisations syndicales, féministes, communautaires et populaires depuis l'automne 2009 pour revendiquer l'accès à des services publics universels et de qualité, services qui sont indispensables pour le respect et la réalisation des droits humains pour tous et toutes. Elle propose 20 mesures permettant de récupérer une partie de l'argent collectif qui nous échappe actuellement, totalisant environ 14 milliards $ annuellement (Coalition Main rouge, 2021).

RECOMMANDATION #8

Que le gouvernement du Québec améliore la progressivité de notre fiscalité en appliquant les mesures suivantes :

- **Augmenter à 9 le nombre de paliers d'imposition.**
- **Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus nantis.**
- **Réinstaller la taxe sur le capital pour les banques.**
- **Imposer davantage les dividendes.**
- **Imposer 100 % des gains en capital.**

- **Augmenter les impôts des grandes entreprises à un taux de 13 %.**
- **Rendre le régime d'assurance-médicaments entièrement public.**

Références

Agence de la santé publique du Canada, *Ce que nous avons entendu : perspectives sur les changements climatiques et la santé publique au Canada*, 2023

Coalition Main rouge, *10 milliards de solutions pour une société plus juste*, 2021

Couturier, Eve-Lyne et Maxim Fortin, *Effets de la crise sanitaire sur le milieu communautaire. Portrait de la situation pour les organismes communautaires du Québec*, IRIS, mai 2021

CSMO-ÉSAC (Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire), *Enquête Repères 2022*, 2023

FRAPRU, Lutter contre les crises ne passe pas par la privatisation de l'aide au logement, 2022

Front commun pour la transition énergétique (FCPÉ), Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité – Version 2.0, novembre 2020

Gendron, Denis, PH. D., CPA, Auditeur, Papirakis, Rachel, PH. D., CPA, Auditrice, *Création d'un outil d'indexation des subventions adapté aux coûts de fonctionnement des organismes communautaires du domaine de la santé et des services sociaux*, Département des sciences comptables, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, 2023

Gouvernement du Québec, *Politique gouvernementale. L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2001

INSPQ, *Pour une transition juste : tenir compte des inégalités sociales de santé dans l'action climatique*, 2023

L'Observateur, *Image de l'action communautaire, Sondage auprès de la population du Québec*, Été/Automne 2020

L'Observatoire de l'ACA, *Point de rupture. Impact de la crise de COVID-19 sur les organismes d'action communautaire autonome*, 2022

Léouzon, Roxane, *Recrutement ardu chez les employeurs à visée sociale*, Le Devoir, 18 octobre 2023

OIT, *Pourquoi la protection sociale est essentielle pour protéger les plus vulnérables du monde des impacts de la crise climatique*, 2024

Ruscio, Cristina et Mc Donald-Guimond, Julien, *Étude de l'impact économique de Corporations de développement communautaire. Rapport final,* AppEco 2021

RQ-ACA, *Seuils planchers de l'ACA. Méthode de calcul commune pour les besoins en financement globale des organismes d'action communautaire autonome*, nouvelle édition 2023

SACAIS, *Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation 2022-2023*, 2024

Statistique Canada, *Salaire hebdomadaire moyen, taux de salaire horaire et heures habituelles hebdomadaires moyennes selon la situation syndicale, données annuelles*, date de diffusion : 2024-01-05

Statistiques Québec, *Rémunération horaire moyenne des personnes salariées selon le sexe, Québec*, 2023

UNESCO, Changeons les esprits, pas le climat : l'UNESCO se mobilise face à la crise climatique, 2019

Logo et signature de votre organisme avec coordonnées